

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-221

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 650 535 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 650 535 \$
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

ATTENDU QUE la salle des Loisirs, sise au 174, rue Saint-Jean-Baptiste, nécessite des travaux majeurs suite à la détérioration importante de son infrastructure;

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait regrouper le service des loisirs et de la culture ainsi que tous les organismes bénéficiant de locaux municipaux sous un même toit;

ATTENDU QUE la salle des Loisirs actuelle ne permet pas à la municipalité de répondre à ce besoin;

ATTENDU QUE le Conseil, lors de la séance du 5 novembre 2019, a mandaté la firme Pierre Morency Architecte pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour le projet de la salle multifonctionnelle afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le Conseil, lors de la séance du 5 novembre 2019, a mandaté la firme Laurentides Experts Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour le réaménagement des stationnements du projet de la salle multifonctionnelle afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le Conseil, lors de la séance du 7 avril 2020, a octroyé des honoraires supplémentaires à la firme d'architecture Pierre Morency Architecte afin de considérer la majoration du budget alloué à la construction de la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et Habitations dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) permettant d'obtenir une aide financière de 65 %;

ATTENDU QUE la construction de la salle multifonctionnelle est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE les estimations ont été faites en partie à partir de la soumission reçue dans le cadre d'un appel d'offres pour la construction d'une salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsqu'au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement pour par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 4 650 535 \$ et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller _____, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de 4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à procéder à la construction d'une salle multifonctionnelle, selon les plans et devis préparés par Pierre Morency Architecte, portant le numéro de projet 2019-21 en date du 20 octobre 2020 et selon les plans et devis préparés par la firme Laurentides Experts Conseils inc., portant le numéro de projet 19 2308 en date du 16 juillet 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Charles-Élie Barrette, directeur général de la Municipalité d'Oka, Mme Annie Chardola, directrice des finances de la Municipalité d'Oka, et Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture de la Municipalité d'Oka, en date du 3 mars 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 650 535 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 650 535 \$ réparti comme suit :

Description	Travaux	Frais de financement	Total	Terme
Construction d'une salle multifonctionnelle	3 575 491 \$	107 265 \$	3 682 756 \$	40 ans
Aménagement de deux (2) stationnements municipaux	644 155 \$	19 325 \$	663 480 \$	20 ans
Aménagements extérieurs	23 150 \$	695 \$	23 845 \$	10 ans
Mobilier et accessoires intérieurs	272 285 \$	8 169 \$	280 454 \$	10 ans
Total	4 515 081 \$	135 454 \$	4 650 535 \$	

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de la Municipalité d'Oka, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Cette compensation sera établie annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le _____.

Pascal Quevillon
Maire

Charles-Élie Barrette
Directeur général

Avis de motion :
Présentation et dépôt du
projet de règlement :
Adoption du règlement :
Approbation par le MAMH :
Avis public d'entrée en vigueur :

ANNEXE A

ESTIMATION DÉTAILLÉE

Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de 4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle

Construction d'une salle multifonctionnelle

Construction de la salle multifonctionnelle <i>(selon soumission déposée par Espace Construction inc. – voir Annexe A.1)</i>	3 083 255 \$
Panneau d'affichage	5 050 \$
Contrôle qualité des matériaux	8 500 \$
	<hr/>
	3 096 805 \$
Imprévus (10%)	308 831 \$
	<hr/>
	3 405 636 \$

Aménagement de deux (2) stationnements municipaux

Construction du stationnement #1 <i>(selon soumission déposée par Espace Construction inc. – voir Annexe A.2)</i>	310 195 \$
Démolition de la salle des loisirs et construction du stationnement #2 <i>(selon soumission déposée par Espace Construction inc. – voir Annexe A.3)</i>	232 580 \$
Contrôle qualité des matériaux	1 500 \$
Inventaire archéologique	15 000 \$
	<hr/>
	559 275 \$
Imprévus (10%)	54 278 \$
	<hr/>
	613 553 \$

Aménagements extérieurs

Aménagements paysagers et mobiliers urbains	15 000 \$
Accessoires	6 000 \$
	<hr/>
	21 000 \$
Imprévus (5%)	1 050 \$
	<hr/>
	22 050 \$

Mobilier et accessoires intérieurs

Salle des archives	6 000 \$
Aménagements intérieurs divers	71 000 \$
Multimédia	170 000 \$
	<hr/>
	247 000 \$
Imprévus (5%)	12 350 \$
	<hr/>
	259 350 \$

Sous-total	4 300 589 \$
TPS (5%)	215 029 \$
TVQ (9.975 %)	428 984 \$
	<hr/>
	4 944 602 \$
TPS récupérées (100%)	(215 029 \$)
TVQ récupérées (50%)	(214 492 \$)
	<hr/>
Coût du projet	4 515 081 \$
Frais de financement (2%)	135 454 \$
Montant à financer	<hr/>
	4 650 535 \$

Préparé par :
Charles-Élie Barrette, directeur général
Le 3 mars 2021

Préparé par :
Annie Chardola, directrice des finances
Le 3 mars 2021

Préparé par :
Marie-Ève Maillé, responsable du service des
loisirs et de la culture
Le 3 mars 2021

ANNEXE A.1

**SOUSSION – ESPACE CONSTRUCTION INC.
(Construction de la salle multifonctionnelle)**

**Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de
4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle**

***** voir document ci-joint *****

ANNEXE A.2

**SOUSSION – ESPACE CONSTRUCTION INC.
(Construction du stationnement #1)**

**Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de
4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle**

***** voir document ci-joint *****

ANNEXE A.3

**SOUMISSION – ESPACE CONSTRUCTION INC.
(Démolition de la salle des loisirs et construction du stationnement #2)**

**Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de
4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle**

***** voir document ci-joint *****

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Aux citoyens et citoyennes de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-221

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 650 535 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 650 535 \$
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

Avis public est donné par le soussigné, M. Charles-Élie Barrette, directeur général de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du _____, le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka a adopté _____ le Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de 4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, sis au 183, rue des Anges, Oka, durant les heures régulières du bureau.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.municipalite.oka.qc.ca/avispublics/>.

Donné à Oka, ce _____.

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Relatif à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2020-221 décrétant une dépense de 4 650 535 \$ et un emprunt de 4 650 535 \$ pour la construction d'une salle multifonctionnelle

Je, soussigné, certifie que j'ai affiché l'avis ci-annexé concernant le Règlement numéro 2020-221 en affichant et publiant aux endroits désignés en vertu du *Règlement numéro 2020-220 portant sur les modalités de publication des avis publics*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce _____.

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**



BORDEREAU DE SOUMISSION #1

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSTRUCTION	DESCRIPTION DES ITEMS	FORFAITAIRE
1) Infrastructure	1.1 Excavation et remblai	100 179 \$
	1.2 Fondations et dalles structurales	258 046,00 \$
	1.3 Membranes et drains	8 960 \$
	1.4 Finition du béton et traits de scie	26 345 \$
2) Enveloppe du bâtiment	2.1 Charpentes de bois et d'acier	483 602 \$
	2.2 Revêtement extérieur des murs et des toitures	327 881 \$
	2.3 Portes, fenêtres et cadrages	376 361 \$
	2.4 Gouttières, soffites et garde-neige	38 830 \$
3) Aménagement intérieur	3.1 Construction des cloisons	274 803 \$
	3.2 Portes, fenêtres et cadrages	75 660 \$
	3.3 Finition intérieure des murs, plafonds et planchers	198 826 \$
	3.4 Ouvrages métalliques	43 430 \$
	3.5 Ébénisterie et menuiserie	104 305 \$
4) Mécanique et électrique	4.1 Plomberie	73 957 \$
	4.2 Chauffage, climatisation, ventilation et contrôle	178 024 \$
	4.3 Électricité	72 557 \$
	4.4 Éclairage	221 037 \$
	4.5 Protection incendie	17 577 \$
	4.6 Protection intrusion	5 018 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION #1 CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

5) Équipement et ameublement	5.1 Grilles gratte-pied et accessoires de toilette	11 589 \$
	5.2 Armoires et comptoirs	7 109 \$
	5.3 Monte-charge	108 487 \$
	5.4 Cloisons amovibles	70 672 \$
6) Sous-total (lignes 1.1 à 5.4)	<i>3 083 250</i>	3 122 659,00 \$
7) Contingences et imprévus (10% de la ligne 6)	<i>318 325</i>	342 265,90 \$
8) Sous-total incluant contingences et imprévus (lignes 6+7)	<i>3 401 575</i>	3 434 924,90 \$
9) T.P.S (Ligne 8 X 5%)	<i>169 878</i>	171 7476,25 \$
10) T.V.Q. (Ligne 8 X 9.975%)	<i>339 110</i>	342 633,76 \$
11) Montant total de la soumission (Ligne 8+9+10)	<i>3 899 463</i>	3 949 304,90 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION #2 CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT #1

CONSTRUCTION	DESCRIPTION DES ITEMS	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE
1) Démolition	1.1 Pavage et fondation à disposer	1365	Mètre carré	4,59 \$
	1.2 Disposer des lampadaires et de leurs bases pour entreposage	6	Unité	176,90 \$
	1.3 Disposer de l'ancien panneau de contrôle électrique et du câblage	1	Forfaitaire	179,22 \$
	1.4 Haie et arbres à couper incluant les racines	1	Forfaitaire	863,84 \$
	1.5 Clôture à disposer	2	Forfaitaire	394,28 \$
	1.6 Puisards et conduites pluviales à disposer	2	Forfaitaire	1 011,99\$
2) Électricité et éclairage	2.1 Base de lampadaire	5	Unité	1 037,68 \$
	2.2 Installation des lampadaires conservés	5	Unité	664,55 \$
	2.3 Filage des lampadaires en conduit souterrain	60	Mètre linéaire	304,67 \$
	2.4 Crédit pour réutilisation des anciennes bases de lampadaire	5	Unité	-776,62 \$
	2.5 Alimentation électrique	1	Forfaitaire	1 469,60\$
3) Stationnement	3.1 Décapage et nivellement du site	1	Forfaitaire	15 0097,47 \$
	3.2 Sous fondation en MG-56 (incluant la mise en forme et la compaction pour l'épaisseur de 300mm)	745	Mètre carré	18,26 \$
	3.3 Fondation en MG-20 (incluant la mise en forme et la compaction pour l'épaisseur de 200mm)	745	Mètre carré	14,67 \$
	3.4 Pavage ESG-10 PG58H-34 60mm	745	Mètre carré	30,48 \$
	3.5 Marquage au sol	1	Forfaitaire	283,76 \$
4) Zones piétonnières	4.1 Trottoir	65	Mètre linéaire	252,08 \$
	4.2 Pavé uni	220	Mètre carré	269,28 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION #2

CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT #1

5) Réseau pluvial	5.1	Puisards de captage	4	Unité	3 329,90 \$
	5.2	Conduite d'égout pluvial 300mm	80	Mètre linéaire	266,97 \$
	5.3	Conduite d'égout pluvial 100mm	5	Mètre linéaire	74,08 \$
	5.4	Regard / puisard 1200mm	1	Unité	3 782,73\$
	5.5	Régulateur de débit	1	Unité	2 126,74\$
	5.6	Caniveau	13	Mètre linéaire	707,32 \$
	5.7	Raccordement au puisard existant	1	Forfaitaire	740,77 \$
6) Branchement aux services	6.1	Branchement sanitaire	1	Forfaitaire	5 634,67 \$
	6.2	Branchement d'aqueduc	1	Forfaitaire	6 633,52 \$
7) Divers	7.1	Engazonnement et apport de terre végétale	320	Mètre carré	18,58 \$
	7.2	Conteneur semi-enfoui	2	Forfaitaire	12 239,40 \$
	7.3	Démolition et réfection du trottoir de rue	40	Mètre linéaire	299,12 \$
	7.4	Démolition et réfection du pavage et de la fondation de rue	140	Mètre carré	123,33 \$
	7.5	Clôture	55	Mètre linéaire	106,04 \$
8) Signalisation	8.1	Signalisation temporaire de chantier	1	Forfaitaire	7736,32 \$
9)	Sous-total (lignes 1.1 à 8.1)				340 172,00 \$
10)	Contingences et imprévus (10% de la ligne 9)				34 017,20 \$
11)	Sous-total incluant contingences et imprévus (lignes 9+10)				341 189,20 \$
12)	T.P.S (Ligne 11 X 5%)				17 059,46 \$
13)	T.V.Q. (Ligne 11 X 9.975%)				34 033,62 \$
14)	Montant total de la soumission (Ligne 11+12+13)				392 282,28 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION #3 DÉMOLITION DE LA SALLE DES LOISIRS ET CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT #2

CONSTRUCTION	DESCRIPTION DES ITEMS	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE
1) Démolition	1.1 Démolition de la salle des loisirs et de ses fondations	1	Forfaitaire	3 112,45\$
	1.2 Évacuation des débris vers un site autorisé	300	Tonne	141,94 \$
	1.3 Disposition du système de chauffage au mazout (conduite, fournaise et réservoir)	1	Forfaitaire	985,71 \$
	1.4 Pavage à disposer	950	Mètre carré	4,93 \$
2) Électricité et éclairage	2.1 Base de lampadaire	6	Unité	2 068,79 \$
	2.2 Lampadaire à fournir et à installer	6	Unité	4 934,52 \$
	2.3 Filage des lampadaires en conduit souterrain	100	Mètre linéaire	185,19 \$
	2.4 Alimentation électrique	1	Unité	1 469,60\$
3) Stationnement	3.1 Décapage et nivellement du site	1	Forfaitaire	22 956,61 \$
	3.2 Sous fondation en MG-56 (incluant la mise en forme et la compaction pour l'épaisseur de 300mm)	1130	Mètre carré	19,89 \$
	3.3 Fondation en MG-20 (incluant la mise en forme et la compaction pour l'épaisseur de 200mm)	1130	Mètre carré	14,19 \$
	3.4 Pavage ESG-10 PG58H-34 60mm	1130	Mètre carré	30,48 \$
	3.5 Marquage au sol	1	Forfaitaire	816,05 \$
4) Disjonction aux services	4.1 Disjonction du sanitaire	1	Forfaitaire	675,06 \$
	4.2 Disjonction de l'aqueduc	1	Forfaitaire	675,06 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION #3 DÉMOLITION DE LA SALLE DES LOISIRS ET CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT #2

5) Divers	5.1	Engazonnement et apport de terre végétale	400	Mètre carré	18,58 \$
	5.2	Panier à rebut	2	Forfaitaire	2138,30 \$
	5.3	Démolition et réfection du trottoir de rue	21	Mètre linéaire	313,67 \$
	5.4	Démolition et réfection du pavage et de la fondation de rue	11	Mètre carré	123,33 \$
6) Signalisation	6.1	Signalisation temporaire de chantier	1	Forfaitaire	1 481,55\$
7) Sous-total (lignes 1.1 à 6.1)				235 531,55	235-424,00- \$
8) Contingences et imprévus (10% de la ligne 7)				23 553,16	23-542,40 \$
9) Sous-total incluant contingences et imprévus (lignes 7+8)				255 837,11	258-966,40 \$
10) T.P.S (Ligne 9 X 5%)				12 791,99	12-948,32 \$
11) T.V.Q. (Ligne 9 X 9.975%)				25 522,01	\$
12) Montant total de la soumission (Ligne 9+10+11)				294 151,10	297-746,62\$